

Gérer ses comptes bancaires

Beaucoup de personnes sont réticentes à l'idée d'utiliser Internet pour gérer leurs comptes bancaires !

Parce qu'elles sont persuadées qu'en agissant ainsi, elles prennent des risques...

Nous verrons que toutes les précautions sont prises en ce sens, et les banques, jusqu'à preuve du contraire, font bien leur travail à ce sujet.

Elles ont derrière elles des années d'expérience en ce domaine avec les entreprises !

Table des matières [+]

- Gérer ses comptes bancaires
 - Pourquoi ?
 - Comment ?
 - Ce qu'il est possible de faire
 - Consultation en temps réel
 - Télécharger ses relevés de comptes et d'opérations
 - Virements entre comptes
 - Virements externes
 - Virements automatiques
 - Opérations en Bourse
 - Ce qu'il n'est pas possible de faire
 - Sécurité et sécurités
 - Mots de passe
 - Limitation des montants
 - Précaution pour les virements

Pourquoi ?

Plutôt que d'attendre de recevoir son relevé d'opérations en fin de mois, il est déjà bien pratique de pouvoir consulter ses comptes bancaires en **temps réel**.

En cas d'**utilisation frauduleuse** de ses moyens de paiement (carte bleue ou chéquier, en cas de perte ou vol), on peut s'en rendre compte ainsi beaucoup plus vite, et réagir ainsi tout de suite. Cela peut permettre de limiter la casse, et de faire les oppositions nécessaires.

Comment ?

La première chose à faire est de prendre contact avec son conseiller attitré, auprès de son agence bancaire, pour lui demander de bénéficier de ce service Internet. Généralement, les clients des banques paient déjà ce service inclus dans le forfait annuel proposé par toutes les banques (carte bleue,

assurances diverses, Internet).

On reçoit ensuite, par des courriers séparés, son **numéro d'identification**, puis son premier **mot de passe**. Il nous est indiqué l'**adresse Internet** où se connecter bien entendu.

On peut alors se connecter au service. Par sécurité, il vous sera demandé de changer de mot de passe. On vous demandera ensuite, périodiquement, de renouveler votre mot de passe (au bout d'un certain nombre de connexions). C'est une mesure de précaution supplémentaire, qu'il ne faut pas négliger - c'est d'ailleurs impossible ! -.

Pour éviter tout risque de piratage lors de la saisie du mot de passe, la plupart des banques proposent la saisie de ce mot de passe en utilisant uniquement la souris. Une grille de chiffres ou lettres, générée aléatoirement, s'affiche, et c'est avec la souris qu'il faut cliquer sur les différents chiffres ou caractères composant le mot de passe.

Bien entendu, les connexions de ce type sont obligatoirement de type **sécurisé** et **chiffré**: l'adresse du site commence par https:... **et** un **cadenas** apparaît dans la ligne d'adresse du navigateur.

Ce qu'il est possible de faire

De plus en plus d'opérations sont possibles par Internet. De plus en plus de banques créent même leur propre "filiale" **e-banque** : une banque totalement virtuelle, gérable depuis chez soi, permettant de réaliser toute opération !

Consultation en temps réel

La consultation de ses comptes est évidemment la première fonctionnalité offerte par ce service.

Il est possible de voir l'ensemble des comptes rattachés à ce service, et même d'en avoir un aperçu graphique (répartition entre liquidités, placements d'épargne, assurances, compte-titres).

Compte	Solde	A venir
Compte courant	2.435,26 €	-430,00 €

Compte	Solde	A venir
Livret A	3.500,00 €	0,00 €
Assurance vie	15.800,35 €	0,00 €
Compte-titres	1.849,38 €	0,00 €
Totaux	23.584,99 €	-430,00 €

Dans la réalité, chacun des montants affichés est un lien vers le détail des opérations.

Il suffit de cliquer dessus pour accéder à une autre page donnant le détail.

Télécharger ses relevés de comptes et d'opérations

L'argument environnemental aidant, les banques nous incitent à renoncer à tout relevé sur papier...

Nous devons donc télécharger nos relevés, et les stocker de manière durable. Nous devons en effet les conserver... 10 ans !

En allant dans la rubrique relevé de comptes, nous pouvons accéder aux documents en question.

Il suffit de cliquer sur le nom du fichier en général pour le télécharger sur notre ordinateur.

Ces fichiers sont au format PDF (nécessite le lecteur Adobe Reader).

Il convient de les renommer au passage, en leur donnant un nom compréhensible par la suite, comme par exemple : Relevé LCL Mars 2011.

Il conviendra ensuite de les recopier sur un support externe ; dans ce cas, un CD ou DVD est le support qui a la plus longue durée de vie. Mais, **par précaution**, il faudra en refaire de nouvelles copies au bout de 5 ans !

Virements entre comptes

Epargner ou utiliser son épargne au besoin est une opération très simple. On va désigner un compte à débiter, le compte à créditer, puis indiquer le montant, la date de l'opération (possibilité de programmer une opération dans le temps), et un libellé pour retrouver cette opération dans les relevés.

Compte	Solde	Débiter	Créditer
Compte courant	2.435,26 €	?	
Livret A	3.500,00 €		?

Montant : 200 €

Date : ? immédiat

Libellé : Epargne

Sécurité



Par sécurité, le montant total des virements est plafonné à une certaine valeur par jour.

Prendre contact avec sa banque pour en connaître le montant.

Virements externes

De la même manière, il est possible également de faire des virements vers des comptes extérieurs (tierces personnes ou organismes, entreprises, etc.).

Cependant, pour des questions de sécurité, il faut tout d'abord enregistrer les comptes destinataires.

Ces comptes seront enregistrés d'après les données du **RIB** ou RIP correspondant.

Cependant, ces comptes devront être validés au moyen d'une procédure spécifique à chaque banque.

Ensuite, on peut les utiliser (pour leur envoyer des fonds uniquement bien sûr) comme les autres comptes.

Virements automatiques

On peut également programmer des virements automatiques, qui seront exécutés à date fixe, entre une date de départ et une date de fin. Il est possible, à tout moment, d'annuler les virements restants.

Opérations en Bourse

Concernant les opérations en Bourse, il faut au préalable signer une convention avec sa banque et démontrer que l'on est capable de comprendre ce que l'on fait soi-même, les banques ne souhaitant pas endosser la responsabilité d'opérations hasardeuses et risquées.

Sinon, il est possible de passer toutes sortes d'ordres directement, comme :

- Achat/Vente d'actions
- Achat/Vente d'obligations
- Achat/Vente de Sicav
- Achat/Vente de parts de FCP
- Et bien d'autres encore...

Par mesure de précaution, toute opération d'un montant inhabituel est signalé, et on doit alors confirmer OU corriger son erreur.

Il convient d'agir avec prudence !

Ce qu'il n'est pas possible de faire

Sauf à être client d'une e-banque (banque totalement virtuelle sans guichet), il n'est pas possible de réaliser certaines opérations, comme :

? ouvrir/clôturer un compte

? rattacher un compte d'une tierce personne, même enfant mineur

? dépasser les montants autorisés

? et autres opérations spéciales.

Sécurité et sécurités

Les banques n'étant pas suicidaires, toutes les précautions ont été prises pour que l'utilisation de cette sorte de banque à domicile soit sans problème.

Il suffit, de notre côté, de rester vigilants, et de bien respecter les consignes de sécurité !

En cas d'utilisation frauduleuse constatée, il faut sans délai prévenir sa banque qui réinitialisera aussitôt le mot de passe.

Mots de passe

Le mot de passe ne doit pas être écrit sur un post-it collé sur votre écran !

Il **doit** être mémorisé, et connu de vous seulement !

Il **doit** être changé régulièrement !

Il ne **doit pas** comporter par exemple 6 fois le même caractère !

Limitation des montants

Par précaution, les montants des opérations sont limités à une certaine valeur par journée.

Consulter votre banque pour en connaître le montant.

En cas de besoin, scinder un virement en plusieurs virements consécutifs journaliers OU passer par votre agence pour réaliser cette opération en une fois.

Précaution pour les virements

Si quelqu'un essaye d'utiliser frauduleusement votre compte, par Internet, il cherchera à vous dérober de l'argent en se faisant à lui-même un virement à partir de vos comptes.

Pour pallier cela, l'ajout d'un nouveau compte bénéficiaire de virements nécessite une validation de votre part.

Chaque banque a son propre système de sécurisation de cette opération, consulter votre agence.

© <http://Ordi-Senior.fr> - 2010:2012

Toute reproduction est interdite sauf autorisation expresse du propriétaire du site.